



## Patrimoine, Numérique et Innovation DRAC Hauts-de-France



### Focus sur la stratégie numérique culturelle



Le plan régional de numérisation, intégré au plan national de 1996, a débuté dans la région dès 1997 avec la numérisation des fonds iconographiques du service de l'Inventaire.

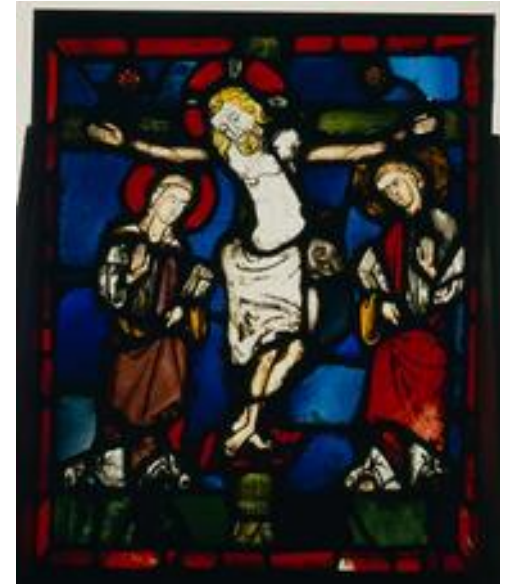
Le conventionnement avec le Conseil Régional dans le cadre de plusieurs CPER (CPER Picardie 2000-2007, 2007-2013 puis 2015-2020) a permis de lancer une vaste entreprise d'étude, d'informatisation et de numérisation des collections patrimoniales (bibliothèques, musées, archives, monuments historiques, ...) des acteurs patrimoniaux publics et privés du territoire régional.

A ce jour, près de 1,9 M€ issus de crédits centraux délégués à la DRAC ont été investis sur le territoire à la suite du lancement de 17 appels à projets annuels nationaux successifs, soit plus de 182 projets subventionnés concernant plus de 75 services ou institutions culturelles.

Ceci se traduit également par la présence de plus de 300.000 documents numérisés concernant le territoire régional et mis en ligne (tous supports confondus) sur la Plateforme de recherches «**Collections**» :

<http://www.culture.fr/Ressources/Moteur-Collections>

dont près de 80.000 documents issus des services patrimoniaux de la DRAC HdF (Base Mémoire du MCC) et 62.000 documents issus des musées (Base Joconde / Musées de France/MCC) par exemple.



## Stratégie numérique

Deux axes stratégiques sont développés sur le territoire régional :

**- Axe 1 : Développer l'offre de ressources culturelles par les TIC et les arts numériques par l'élaboration d'applications, d'outils ou de portails numériques permettant la diffusion et la valorisation de collections patrimoniales et des œuvres et créations culturelles et artistiques.**

La numérisation est un moyen d'accès privilégié à la culture pour un grand nombre de nos concitoyens et constitue un outil au service de la diversité culturelle, en démultipliant l'accès au patrimoine et à la culture.

Le plan régional a permis de stimuler les partenariats entre l'État, les collectivités et les partenaires privés et incite au développement de nouvelles collaborations transversales entre institutions. Il a développé des réseaux d'opérateurs autour de contenus thématiques ou régionaux, le développement de technologies ouvertes et les protocoles standards favorisant l'interopérabilité ( Dublin Core, EAD, protocole OAI-PMH,...) et la mise en place de portails, notamment dans le cadre de la plate-forme **Collections** du Ministère de la Culture mais aussi sur des bases régionales (Musenor, Armarium, ...) ou autour de d'agences régionales structurées ( CR2L, Maisons d'écrivains... ).

Un projet de création d'un portail de données patrimoniales régionales en collaboration avec le Conseil régional était en cours de réflexion avant la réorganisation des services en région. Sa finalisation demeure un objectif important.

**- Axe 2 : Soutenir les démarches d'ingénierie, de recherches, d'innovation favorisant la coopération entre acteurs culturels et artistiques sur les usages numériques ainsi que la création d'outils ou d'événements propices au développement de l'entrepreneuriat numérique en matière culturelle, artistique voire touristique.**

Dans une démarche de soutien à l'innovation numérique et afin de développer de nouveaux usages culturels numériques, les appels à projets sur la thématique de « Services culturels numériques innovants » ont été développés par la DRAC.

Ils visent à créer des réseaux numériques culturels multi-partenaires en s'appuyant soit sur le patrimoine ou la création (Musées, Bibliothèques, Archives, Monuments Historiques, Inventaire, Architecture, Ethnologie, Archéologie....), soit sur des réseaux de territoires (mutualisation stimulant l'appropriation et la personnalisation par chaque territoire), soit sur des technologies innovantes (réalité augmentée, data visualisation, vidéos interactives, 3D, ...)

L'émulation et les partenariats créés impulsent une dynamique à la fois culturelle et économique dans le domaine de la Culture.

## Appel à projets 2017 :

Un appel à projets régional 2017 a été lancé par la DRAC :« **Applications et dispositifs numériques culturels innovants** » sur des crédits CPER / FNADT

Il répond à deux objectifs principaux :

Il vise d'abord à démultiplier l'accès au patrimoine dans une dynamique de démocratisation culturelle et de transmission des savoirs pour des usages variés de découverte et de connaissance du patrimoine culturel.

Le deuxième objectif est le renforcement de la Recherche et du Développement dans les TIC et son implication dans le domaine du Patrimoine en favorisant le développement de l'Emploi dans ces domaines.

10 projets ont été retenus pour un montant total de subventions de 220 000€ :

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/Politique-et-actions-des-services/Pole-patrimoine/Numerique/Applications-et-dispositifs-culturels-numeriques-innovants>

Par ailleurs, des projets de numérisation (Ex : Numérisation des costumes des marionnettes picardes en 3D) de soutien à l'innovation (Ex : Création numérique et projet ID du Fresnoy) et d'accompagnement des acteurs culturels ont également été subventionnés.

## **Conclusion :**

La stratégie numérique de la DRAC s'inscrit dans une dynamique de démocratisation culturelle et de transmission des savoirs vers un large public : scolaires et jeunes, grand public, chercheurs, médiateurs, acteurs économiques et touristiques.

Son inscription dans le CPER a ancré de manière durable cette stratégie dans une réflexion régionale, confortant les partenariats entre l'Etat et les collectivités en se fixant pour objectifs de :

§ Compléter les dispositifs mis en place au niveau national (PNN) et de s'inscrire dans la nouvelle organisation née de la fusion des deux régions en 2016.

§ Développer ainsi un axe *Patrimoine et Numérique* spécifique au territoire régional et poursuivre ainsi les actions réalisées dans le cadre des CPER Picardie et Nord PdeC.

§ Répondre au besoin de renforcer la Recherche et le Développement dans le domaine des nouvelles technologies et son implication dans le domaine de la Culture, plus spécifiquement celui du Patrimoine tout en participant également au développement de l'économie numérique, du tourisme et de l'emploi ainsi qu'à l'aménagement numérique et culturel du territoire régional.

§ Démultiplier enfin l'accès au Patrimoine dans une dynamique de démocratisation culturelle et de transmission des savoirs pour des usages variés de découverte et de connaissance du patrimoine culturel et sa valorisation



## **DRAC Hauts de France**

**Pôle Patrimoine et Architecture**

*Frédéric Nowicki, Chargé de mission Numérique*

**5 rue Henri Daussy**

**CS 44407**

**80044 Amiens cedex 1**

**<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France>**